

AFFAIRE N° 17

REGULARISATION des RECETTES ENCAISSEES par le RECEVEUR MUNICIPAL au titre d'avance du département, au budget de la Commune pour l'ex/49

Monsieur le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 13 Mars 1950

Mesdames,

Messieurs,

Par avis de crédit n° 43 du 3 Mars 1950 le Receveur Municipal a reçu de la Trésorerie Générale du Département, à titre d'avance sur les centimes additionnels de 1949 la somme de TREIZE MILLIONS HUIT CENT MILLE FRANCS (13.800.000 F).

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir régulariser par un vote les TREIZE MILLIONS HUIT CENT MILLE FRANCS d'avances consenties par le Département au Budget Municipal pour l'exercice 1949./.

Le Sénateur-Maire,
Signé: OLIVIER.

Adopté à l'unanimité.

Vu et soumis à l'approbation
de M. le Préfet
Saint Denis le 30/6/50
par le Secrétaire Général

Le chef de Division délégué
Signé: Gavarini

Approuvé
St Denis le 30/6/50
par le Préfet absent
Le Secrétaire Général assurant l'administration du département
Signé: Bossy